



Association de soutien aux familles touchées par l'autisme Asperger

Créée en 2006 par des parents et des amis sensibilisés aux difficultés de vie

des personnes autistes Asperger, **l'association Pélagie** a pour objectif le **soutien des familles confrontées à l'autisme Asperger.**

L'AUTISME est défini comme *un retard ou un fonctionnement anormal*

- **des interactions sociales** (contact oculaire, postures, mimiques/reactions avec les pairs/partage des intérêts/réciprocité sociale ou émotionnelle)
- **de l'utilisation du langage** (langage absent, stéréotypé, impossibilité à soutenir une conversation suivie)
- **des comportements** (rituels, intérêts restreints et stéréotypés, particularités motrices répétitives, attention excessive portée aux détails).

LE SYNDROME D'ASPERGER est un *handicap invisible*, car les difficultés de l'autisme sont masquées par

- ✓ l'acquisition et la maîtrise apparente du langage
- ✓ une volonté constante de normalité
- ✓ une intelligence au-dessus de la moyenne
- ✓ de grandes capacités d'adaptation, mais au prix d'immenses efforts
- ✓ des hyper compétences dans un domaine déterminé.

Depuis la scolarisation jusqu'à l'accès au travail, **cette invisibilité dessert gravement les personnes atteintes** dans leur vie sociale et les rend extrêmement vulnérables. C'est pourquoi le syndrome d'Asperger **nécessite un accompagnement spécifique** tout au long de la vie.

Les parents membres de Pélagie, sensibilisés par leur propre parcours de vie, se sont engagés à aider les familles touchées par cette pathologie.

Association Pélagie, 321 Place Général de Gaulle 13300
SALON

Bulletin de soutien à l'association Pélagie

Nom.....Prénom.....

Téléphone fixe / mobile

Courriel :.....

Adresse :

.....

.....

soutient l'association Pélagie pour l'année
(indiquer l'année)

et fait un don de € (montant libre)

Règlement : par chèque - en espèces

Foyer imposé sur le revenu - Foyer non imposable

À renvoyer, avec votre règlement, chez le trésorier de Pélagie :
Philippe BOYER, 32 av. de la Croix Rouge, Bât 1, Parc de la Roseraie
13013 MARSEILLE

Contact philip_boyer@hotmail.com (blanc souligné entre philip et boyer)/ 06 70 36 96 28

Pour un règlement par virement, merci de contacter le trésorier.

L'association Pélagie est un organisme reconnu d'intérêt général

Les dons reçus ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du code Général des Impôts (66% du montant versé, dans la limite de 20% du revenu imposable).